

Correctif Examen Août 2019 :

Consignes générales :

- Apprendre à lire les consignes
- Introduire vos réponses, être structuré, faire des phrases
- Ne pas utiliser les phrases du livre telles quelles sans les comprendre, je ne reviendrai d'ailleurs pas sur les définitions ici puisque vous les avez dans votre livre
- Plusieurs réponses sont acceptées, tant qu'elles témoignent d'une compréhension de la matière et d'une bonne lecture du texte

1.1 Quelle(s) règle(s) de l'interaction est (sont) en question dans le fait d'ôter son voile en public pour les femmes iraniennes? Justifiez votre réponse. (3 POINTS)

Il s'agit principalement de la règle de la tenue. Ne pas porter de voile renvoie dans la société iranienne, selon le pouvoir en place et les autorités religieuses, à des qualités négatives (ces dernières ne sont cependant pas définies dans le texte). On sait seulement que l'image renvoyée par les femmes est très stricte et réglementée. Ne pas porter le voile est ainsi perçu comme un manque de respect à sa propre face.

« Depuis l'instauration de la République islamique d'Iran, en 1979, les femmes sont tenues de se couvrir tout le corps, sauf le visage et les mains. Une brigade spécifique, connue sous le nom de « police des mœurs », veille au bon respect de cette loi. Stationnés sur les places des villes iraniennes, ces policiers et policières arrêtent des femmes « mal voilées », les emmenant au poste, où elles seront photographiées, comme des criminelles, et parfois condamnées à payer une amende. »

Cela renvoie à la règle de la tenue qui dicte qu'il faut renvoyer une image de soi positive. Les jeunes femmes ôtant leur voile refusent l'idée que « ne pas porter un voile » revient à briser la règle de la tenue. On pourra aller jusqu'à dire que le geste effectué a pour volonté finale que la ligne de conduite « ne pas porter de voile » soit reconnue comme n'affectant pas la face. Estimer qu'enlever le voile est effectué pour garder la face peut éventuellement être défendable si vous insistez sur le caractère interprétatif de la ligne de conduite des individus. Ainsi, pour des personnes considérant que le voile est aliénant, se dévoiler peut être considéré comme renvoyant à des qualités favorables, comme celles de libertés, d'émancipation, de révolution etc. Toutefois, dans le texte nous apprenons aussi qu'il existe une police des mœurs et donc nous sommes surtout confrontés à l'idée de manque de tenue à travers le dévoilement, puisque les personnes se dévoilant sont considérées comme des criminelles par les autorités étatiques. Si l'on veut aller jusqu'au bout, on peut dire que ces manquements interactionnels peuvent faire douter de la moralité de ces femmes, cette moralité (officielle) étant basée sur des règles religieuses strictes.

Il est également possible d'aller plus loin et de montrer que la déférence entre en jeu puisque vous pourriez dire qu'enlever son voile est perçu comme un manque de respect envers la face d'autrui. Ne pas mettre de voile indiquerait que l'on estime qu'autrui ne mérite pas notre pudeur et notre aspect respectueux, ce qui serait un manquement au rite de présentation. Il aurait également été accepté d'utiliser l'idée de rite d'évitement, car on pourrait potentiellement comprendre le non port du voile comme une forme d'imposition de son corps à autrui, dans la société iranienne. Cependant il est plus évident d'aborder la question par le respect de sa propre face, bien que les deux aspects soient liés.

Autre élément qui n'est pas principal mais n'est pas une erreur : me dire qu'il s'agit d'une situation en public non focalisé (l'espace public) et que leurs actions empêchent l'inattention polie, cela dit c'est moins central et précis que ce que demande la question par rapport au port du voile.

Erreurs fréquentes :

- a) S'arrêter à la règle de la circulation fondamentale (préserver sa face et celle des autres). C'est trop court et cela a été précisé en TP. Aussi, s'arrêter à l'idée de rendre son comportement compréhensible.
- b) Confondre tenue vestimentaire et tenue comme concept de Goffman. Certes, la tenue passe par le vêtement, mais cela ne me suffit pas pour dire que le port du voile est lié à la règle de la tenue. Pareil pour la face. Ça n'est pas parce que ces femmes découvrent leur visage que l'on peut d'office parler de face, merci d'être précis dans les mots que vous utilisez.
- c) Considérer qu'il s'agit d'une règle de l'engagement parce que ces femmes s'engagent dans une forme de résistance. Si vous estimez qu'il s'agit d'une règle d'engagement, cela veut dire qu'il y a une situation à décrire (occasion sociale, conversation, public non focalisé). Ici il ne s'agit pas d'une occasion sociale car les individus ne sont pas rassemblés au départ dans un but identifié, ils sont simplement sur la voie publique. Nous sommes donc dans une situation en public non focalisé et il faut me montrer les règles qui ne sont pas respectées selon vous.
- d) Me parler de déférence par rapport à l'Etat ou aux règles religieuses. Les règles de l'interaction concernent des individus en interaction, ou quelque chose dont ils sont le symbole. Il est difficilement défendable que les passants représentent l'Etat. Si ces actions avaient été faites spécifiquement envers des symboles de l'Etat, nous aurions pu aller vers ces pistes. Ainsi, dire qu'il s'agit d'un rite de présentation pour montrer comment on considère l'Etat témoigne d'une incompréhension théorique.
- e) Dire qu'il s'agit d'une forme de rite de présentation : montrer comment on va considérer le voile. Encore une fois, ces rites de l'interaction fonctionnent entre des personnes.

1.2 Quel effet a ce geste sur l'ordre social à court terme ainsi que sur les identités des femmes concernées ? Tous les interagissant.e.s évoqué.e.s dans les textes ont-elles la même interprétation de ce geste ? Justifiez votre réponse (3 POINTS)

Les règles de l'interaction étant perturbées, l'ordre social est fragilisé à court terme, le caractère normal de la situation est rompu. La police des mœurs doit intervenir ce qui montre bien le caractère « anormal » de la situation.

Concernant l'identité des femmes, elle est clairement influencée par le geste de dévoilement et surtout par son interprétation des inter-acteur.trice.s, car elles deviennent potentiellement des criminelles amORAles pour certains, et des héroïnes pour d'autres. La situation étant perturbée, leurs identités aussi, c'est l'idée d'homologie de structure entre l'individu et l'ordre social (p 108).

« A en croire cette avocate, les femmes qui ne portent pas le voile peuvent être condamnées à une amende allant jusqu' à 50 000 tomans, soit 10 euros, ou à une peine de prison, entre dix jours et deux mois. »

« Une brigade spécifique, connue sous le nom de « police des mœurs », veille au bon respect de cette loi. Stationnés sur les places des villes iraniennes, ces policiers et policières arrêtent des femmes « mal voilées », les emmenant au poste, où elles seront photographiées, comme des criminelles, et parfois condamnées à payer une amende. »

(...) Depuis ce 31 janvier, une voiture de police est stationnée en permanence auprès du coffret électrique de l'avenue Enghelab, comme pour empêcher d'autres Iraniens de protester contre la loi sur le port obligatoire du voile. Comme le nom de l'avenue, le mouvement est désormais baptisé « les filles d'Enghelab », mot voulant dire la révolution ».

« Les filles d'Enghelab » ; « Et d'autres Iraniennes ont imité ce geste : lundi dernier notamment, une autre jeune femme est montée sur la même armoire électrique, sur l'avenue Enghelab, un mot qui signifie "révolution". Depuis est donc apparu un nouveau hashtag : "les femmes de la rue de la Révolution" Le lendemain, d'autres l'imitaient, y compris un homme par solidarité, et même une femme en tchador dans une ville très religieuse du pays, une manière de dire que "chacune doit pouvoir choisir »

Cela montre l'importance du respect des règles de l'interaction à la fois dans le fonctionnement de notre quotidien et dans l'élaboration des identités des individus. Ainsi, ces femmes se dévoilant seront soit considérées comme des criminelles ou des personnes peu fréquentables par les autorités étatiques ou certaines personnes adhérant à ces idéaux ; elles seront toutefois considérées comme des symboles de libération et des symboles de résistances par toute une autre série d'interactants.e.s, comme les personnes reproduisant leurs gestes, l'homme montrant son soutien, la femme en tchador, et toutes les personnes s'adonnant aux formes de résistance reprises dans la question suivante.

Aussi cela témoigne de l'importance du respect de certaines règles de l'interaction dans notre vie de tous les jours. Ici ces règles sont liées à des lois, puisqu'il est légalement spécifié ce qu'est une apparence disposant de qualités favorables.

Erreurs fréquentes :

- Ne pas réellement analyser à court terme, cela témoigne d'une mauvaise compréhension des outils analytiques de la théorie de Erving Goffman.

2.1. Identifiez les 5 formes de résistances observées en Iran par rapport à cette règle (3 POINTS)

- Ôter le voile dans l'espace public, comme cela a été fait par Narges Hossein et Vida Movahed

- l'homme qui effectue la même chose, en disant aux passants « votre nom est le mien ».

- La femme en tchador qui elle aussi reproduit ces gestes.

- Le fait que de plus en plus de jeunes « portent mal » le voile (laisser une mèche dépasser, le mettre sur les épaules etc...).

- Utiliser les réseaux publics et s'y afficher sans voile (Telegram) ;

Erreurs fréquentes :

- Les manifestations n'étaient pas dirigées vers le port du voile mais étaient en protestation à la vie trop chère.
- Le hashtag est une forme de soutien mais n'est pas une action directe contre le port du voile obligatoire.

2.2. Quelle est la ligne de conduite adoptée par les cinq types de "résistant.e.s" au voile? (5 POINTS)

Ici on vous demande d'analyser chacune des lignes de conduites différentes. Estimer que les lignes de conduites sont similaires, c'est encore une fois ne pas maîtriser les concepts de Goffman et son style d'analyse. Ne pas utiliser les outils analytiques est aussi problématique.

a)

« Le 29 janvier, à 11 heures du matin, alors que les rues et les arbres de Téhéran ont été couverts d'une épaisse couche de neige ayant donné un air magique à la ville, une fille est montée sur ce bloc d'un mètre de hauteur. Elle a ôté son voile blanc et l'a noué autour d'un bâton. Impassible, la jeune Iranienne a doucement agité, pendant quelques minutes, le bâton, alors que le vent jouait avec ses cheveux, longs et détachés. Autour de son poignet, elle portait un ruban vert, la couleur du mouvement de contestation, en 2009, contre la réélection frauduleuse de l'ancien président, le populiste Mahmoud Ahmadinejad (2005-2013). »

Ôter le voile dans l'espace public peut être compris comme rompre avec la règle de la tenue pour manifester à l'encontre de cette règle vestimentaire stricte. Ces personnes choisissent de briser une règle de l'interaction et une règle légale pour mettre en avant quelque chose. Elles savent que les gens vont s'intéresser et interpréter cela comme une résistance, ce qui sera soit bien vu, soit vu comme illégal. Mais peu importe, la transgression est volontaire et elles savent que les autres savent qu'il s'agit d'une transgression, c'est tout l'intérêt de la démarche : attirer l'attention pour montrer leur désaccord avec le port obligatoire du voile. A ce titre, on peut aussi dire qu'elles perturbent volontairement l'ordre social et qu'elles ne permettent pas l'inattention polie en public non focalisé.

Leur ligne de conduite peut donc être perçue comme une provocation jouant sur les règles de l'interaction afin de faire passer un message.

b)

« Le lendemain, sur le même bloc, est monté un garçon, portant un tee-shirt blanc et brandissant un foulard blanc. Dans une vidéo publiée de son action, on le voit s'adresser aux passants et aux passantes en leur demandant leurs prénoms et en leur lançant : « *Votre nom est le mien.* » Une manière pour le jeune homme de montrer sa solidarité avec ces femmes iraniennes qui aspirent à la liberté de pouvoir choisir leurs vêtements. »

Ici, l'homme ne transgresse pas la règle de la tenue de la même manière que les femmes précédentes car il est lui-même dans les normes légales à ce sujet. Par contre, il choisit d'adopter un comportement inhabituel, se mettre sur le boîtier électrique en invectivant les gens. A ce sujet, il pourrait renvoyer une image particulière, curieuse et donc déroger à la règle de la tenue. Mais l'idée est que cela renvoie à une forme de solidarité envers les femmes ayant effectué cela et il sait que les individus vont l'interpréter comme tel. Dans son cas il ne transgresse aucune loi, mais perturbe tout de même l'ordre

social. On pourrait aussi dire qu'il choisit d'interrompre les règles d'inattention polie également et ainsi il modifie l'ordre social afin de faire entendre un message. Il est donc aussi dans la transgression des règles du face-à-face dans le but de faire passer un message.

c) « Le lendemain, les internautes ont été encore plus surpris en voyant la photo d'une femme, montée sur un bloc, cette fois pas à Téhéran, mais dans la ville très religieuse de Machhad (Nord-Est), alors qu'elle portait un tchador noir, cette couverture choisie par les plus croyantes et les plus traditionnelles en Iran. L'image est très forte car elle montre que, même parmi les plus religieuses, certaines sympathisent avec celles qui luttent contre le port obligatoire du voile. »

Plus similaire au point a), sauf que gardant le voile, il y a précisément distorsion entre la règle de la face « légale » du voile et les qualités positives attachées. Ainsi, en étant religieuse et pour le dévoilement, elle montre que des personnes respectant la loi, et donc renvoyant une certaine image positive, peuvent être d'accord avec les personnes dévoilées. Elles aident donc les premières résistantes en montrant que les personnes religieuses sont aussi pour la liberté de se dévoiler et que selon elles cela n'est pas censé être un manquement à la règle de la tenue. Elles montrent en fait que des qualités négatives ne doivent pas être associées au non port du voile, et que même des personnes religieuses, donc dotées de qualités positives selon les autorités, vont dans ce sens. Toutefois, elle perturbe aussi l'ordre social comme pour le a) et b) en montant sur un boîtier électrique.

d) Mal porter le voile sur les réseaux sociaux :

Forme de résistance en respectant la règle de tenue « légale » mais en essayant tout de même de proposer une image de soi personnalisée, de jouer entre les deux. Ligne de conduite : choisir de respecter la loi, mais tout en personnalisant tout de même et montrer aux autres que l'on est dans la règle mais que l'on ne l'accepte pas tout à fait. Du coup, ces femmes renvoient des qualités favorables, car elles suivent la loi, mais également essayent de s'en accommoder et de faire tout de même passer un message (on peut supposer que des remontrances sont tout de même possibles pour assurer un bon port du voile). De plus, cette forme de résistance est une manière de « montrer symboliquement leur désaccord avec cette législation ».

« ce qui est intéressant c'est que ça devient un sujet pour la jeune génération, qui n'a connu que ce régime islamiste mais qui voit bien que beaucoup de femmes dans le monde ne subissent pas cette contrainte vestimentaire. Alors on porte "mal" le voile, on le laisse glisser sur les épaules, par exemple. Sur l'application Telegram, on s'affiche beaucoup sans voile, y compris des filles de familles religieuses et certaines commencent à brandir ce foulard au bout d'un bâton »

f) S'afficher sans voile sur Telegram

Ici c'est un manquement à la règle de tenue mais qui n'est pas effectué dans le face à face direct, ni dans l'espace public (il faut être en contacts pour se voir, on ne s'impose pas aux autres). ; Il n'y a par ailleurs pas forcément une dimension de rébellion (Même si le texte semble le supposer) ; Mais il s'agit bien d'un manquement de tenue car le dévoilement renvoie officiellement à des qualités négatives (pour les personnes valorisant le port du voile obligatoire).

Toutes les personnes résistant mettent ici en danger leur face « légale » dans le sens où elles s'exposent à être perçues comme des criminels.les aux yeux de l'état, certaines en se dévoilant, d'autres en affichant une forme de solidarité à cet égard et en perturbant l'ordre social.

3.1 Telles qu'elles sont rapportées et analysées, les actions des femmes iraniennes permettent-elles de transformer l'ordre social à moyen ou long terme ? Justifiez votre réponse. (3 POINTS)

« Non, il n'y a pas de coordination, mais ces actes isolés tournent beaucoup sur les réseaux sociaux. Les photos et les vidéos deviennent virales, donc l'impact est important. Ce sont des actes courageux : ces femmes risquent des amendes et de dix jours à deux mois de prison. Même si les Iraniennes ont toujours résisté contre ce port du voile obligatoire, depuis la Révolution de 1979, là, ce qui est intéressant c'est que ça devient un sujet pour la jeune génération, qui n'a connu que ce régime islamiste mais qui voit bien que beaucoup de femmes dans le monde ne subissent pas cette contrainte vestimentaire. Alors on porte "mal" le voile, on le laisse glisser sur les épaules, par exemple. Sur l'application Telegram, on s'affiche beaucoup sans voile, y compris des filles de familles religieuses et certaines commencent à brandir ce foulard au bout d'un bâton. »

Si les analyses avancent que cela ne changera pas à court terme l'ordre social car ce sont des initiatives isolées, on voit que ces comportements font quand même parler d'eux et que des formes de résistances suivent :

« Est-ce en train de devenir un sujet politique en Iran ?

Oui, parce que certains politiques commencent à s'exprimer sur le sujet, parlant d'une "pression inutile" sur les femmes. Le président réformateur Rohani suggère que le gouvernement devrait "mieux écouter la population". Et on sent que ce débat chatouille le régime...qui fait en sorte de décourager les plus téméraires : en fin de semaine la police de Téhéran annonçait que 29 Iraniennes avaient été arrêtées. Qui plus est, la caution pour la jeune femme arrêtée lundi dernier est volontairement dissuasive : elle a été fixée à près 90 000 euros. »

Tout de même, avec le paragraphe de Azadeh Khian, on voit que ça n'est pas la seule explication, mais on peut y voir un lien et montrer que cela participe au changement de l'ordre social, à long terme ou de manière plus optimiste à moyen terme. Cela revient à dire que l'ordre social peut évoluer suite à certaines de ses perturbations. Il faut toutefois que les réactions ne restent pas des réactions individuelles mais évoluent en prise de conscience collective. Néanmoins, vu le nombre de résistances on peut imaginer un changement à long terme.

3.2 Votre réponse à la question 3.1. va-t-elle dans le sens de la façon dont Goffman envisage les possibilités de transformation de l'ordre social? Justifiez votre réponse. (3 POINTS)

Non, Goffman n'aborde pas les transformations de l'ordre social et les règles qu'il identifie ne sont pas au cœur de ces considérations ; On voit pourtant ici qu'il est possible de les lier à un enjeu de transformation de l'ordre social. Il montre aussi que les individus sont vulnérables or ici ils jouent des règles pour changer l'ordre social.

La réponse 3.1 ne va donc pas dans le sens de Goffman puisque le jeu de l'interaction est ici au service du changement social et non au service de son contrôle. Les individus perdant, aux yeux de certains, volontairement la face afin de faire évoluer la situation et in fine de permettre que le fait ne pas porter

le voile ne soit plus un manquement à la règle de la tenue. Ces remarques nous permettent de rejoindre certaines des critiques faites à Goffman.